

# S'engager dans la vie associative

On peut dénombrer 5 bonnes raisons de s'engager dans une association.

C'EST DÉCIDÉ... JE M'ENGAGE !!



Tout d'abord, participer à une vie associative rend heureux. De nombreuses études ont prouvé qu'être bénévole a des effets positifs sur le bien-être.

Deuxièmement, cela booste nos compétences car on est parfois amenés à effectuer des tâches qu'on ne fait pas d'habitude dans notre vie professionnelle ; ces tâches peuvent devenir par la suite des passions (la photo par exemple).

Ensuite, on peut à notre échelle faire changer les choses. On est forcément utile, même si on ne voit pas les résultats tout de suite.

La quatrième bonne raison de s'engager, c'est l'ouverture à autrui. En effet, on est amené à rencontrer beaucoup de personnes différentes, qui peuvent devenir des amis voire des mentors.

Enfin, devenir bénévole donne du sens à notre vie car cela développe des qualités dont on n'avait pas conscience.



### Qu'est-ce qu'une association ?

L'association est le lien de personnes de volontés et d'intérêts communs qui se sont formés... L'association est le lien de personnes de volontés et d'intérêts communs qui se sont formés... L'association est le lien de personnes de volontés et d'intérêts communs qui se sont formés...

### Quelles sont les règles applicables aux jeunes de moins de 18 ans pour participer à la vie associative ?

La loi n° 2007-561 du 27 janvier 2007 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié la loi de 1901 sur la participation des mineurs à la vie associative...

<b>Adhésion à une association</b> Tout mineur peut adhérer à une association... <b>Adhésion à une association</b> Tout mineur peut adhérer à une association... <b>Adhésion à une association</b> Tout mineur peut adhérer à une association...	<b>Classe et adhésion à une association</b> Il est interdit d'adhérer à une association... <b>Adhésion à une association</b> Tout mineur peut adhérer à une association... <b>Adhésion à une association</b> Tout mineur peut adhérer à une association...
--	---

### Comment rédiger les statuts ?

Les statuts sont obligatoires... Ils définissent les règles de fonctionnement de l'association... Ils définissent les règles de fonctionnement de l'association...

### Quelles sont les formalités ?

Une fois les statuts rédigés, les fondateurs doivent déposer les statuts... Une fois les statuts rédigés, les fondateurs doivent déposer les statuts...

<b>Présentation succincte de la notice relative à l'engagement des mineurs de moins de 18 ans</b> Les statuts peuvent être en référence à la loi... <b>Présentation succincte de la notice relative à l'engagement des mineurs de moins de 18 ans</b> Les statuts peuvent être en référence à la loi...	<b>Ne pas oublier que vous êtes une association !</b> Le statut est un acte juridique... <b>Ne pas oublier que vous êtes une association !</b> Le statut est un acte juridique...
--	--

Le statut est un acte juridique... Il définit les règles de fonctionnement de l'association... Il définit les règles de fonctionnement de l'association...

### Liens utiles

[Retrouvez les demandes éventuelles de bénévoles faites par les associations en suivant ce lien !](#)

### Contact

### Philippe DEGENNE

Responsable du service de la vie associative et initiatives citoyennes

### Maison des "Bonheur"

2, rue Ernest Chausson

Magny Village

Tél. : 01 61 37 09 33

Courriel : [vie.associative@magny-les-hameaux.fr](mailto:vie.associative@magny-les-hameaux.fr)